

BILL.

Acte pour amender et consolider les dispositions de l'ordonnance pour incorporer la cité et ville de Montréal, et d'une certaine ordonnance et de certains actes amendant cette ordonnance, et pour investir de certains autres pouvoirs la corporation de la dite cité de Montréal.

Reçu et lu, la première fois, mercredi, le 25 juin, 1851.

Seconde lecture, jeudi, le 26 juin, 1851.

M. CARTIER.